

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU MARDI 20 FEVRIER 2018**

Avenant n°1 au contrat de prestations n°6971 – vérification des installations électriques salle multi-activités

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant avec la SECOPREV pour la vérification des installations électriques de la salle multi-activités pour un montant de 80 € HT soit 96 € TTC.

Convention de servitude pour passage de câbles souterrains HTA aux « Mouillères » parcelles D n°984-986

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec ENEDIS les conventions de servitude pour le passage de câbles souterrains HTA sur les parcelles communales cadastrées section D n°984 et 986 afin d'améliorer la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution d'énergie électrique.

Désignation d'un notaire pour l'établissement de convention de passage de canalisations eaux pluviales de l'ancien cimetière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Maître Jean-Paul POURET afin d'établir et de procéder à l'enregistrement de conventions de passage de canalisations d'eaux pluviales du vieux cimetière sur les parcelles cadastrées section AB n°24 et 525 appartenant à Mr ALQUIER et l'indivision MARTIN et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Les frais notariés et d'enregistrement seront à la charge de la commune.

Subventions 2018

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Shogun Karaté		250 €
AAPPMA de BELLAC (pêche)		300 €
Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme »		250 €
Noussat Adhère		200 €
Art'Abesque		200 €
ACCA de PEYRAT DE BELLAC	(1 abstention)	450 €
Jour de Soie		200 €
Amicale de l'école des 2 Tilleuls		450 €
Vélo Nature	(2 abstentions)	200 €
ANACR (résistants)		100 €
GVA (Mézières – Bellac)		70 €
FNATH (accidentés du travail et handicapés)		70 €
AFM (myopathie)		70 €
Ligue contre le Cancer – subvention de fonctionnement		70 €
Prévention routière		50 €
PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)		50 €
Anciens Exploitants agricoles		15 €
Ass. Française des Sclérosés en Plaques		70 €
USP	(3 votes contre)	800 €
Amis d'Alsace		200 €
Coopérative scolaire école des 2 Tilleuls subv. exceptionnelle classe découverte		1 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subventions à :

- L'association France Victimes 87
- L'association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne
- L'Académie des maires et Elus honoraires de France et le Conseil des Sages de France

Mme le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 20 février 2018 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 22 février 2018 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON